



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance régulière du 6 octobre 2026, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

516, rang St-Joseph

Nature de la demande

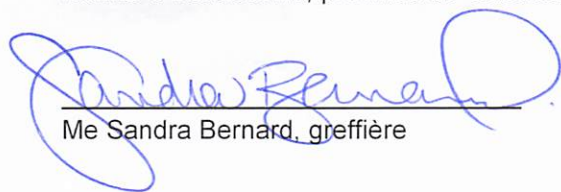
Autoriser un projet de lotissement avec une largeur du lot mesurée à la ligne avant de 13,75 m, alors que la norme minimale est de 50 m.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière étant dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, la Ville de Beauceville doit transmettre une copie de cette résolution à la MRC Beauce-Centre qui procèdera à son analyse selon la procédure et les délais prévus à la LAU.

QUE cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal et le conseil des maires sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 6 octobre 2026 à compter de 19h30.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 2 septembre 2026.

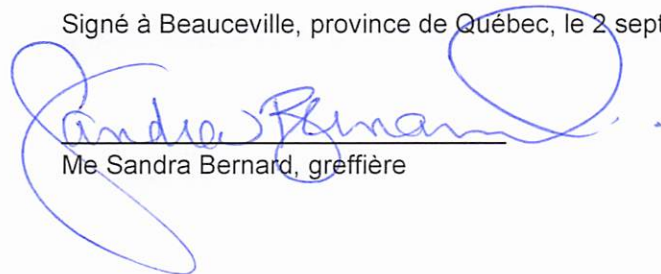


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 2 septembre 2026.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 2 septembre 2026.



Me Sandra Bernard, greffière